

Chapitre 6 : les politiques climatiques - plan

Objectifs principaux du chapitre :

- montrer que la lutte contre le réchauffement climatique requiert l'intervention des pouvoirs publics,
- distinguer l'intérêt et les limites des différents instruments de la politique climatique.

I. Les dérèglements climatiques sont liés aux défaillances du marché

Pour les économistes, les dérèglements du climat correspondent à une externalité négative : comme les agents économiques ne tiennent pas compte dans leurs décisions des coûts environnementaux qu'ils provoquent et qui sont supportés par la collectivité toute entière, il est nécessaire que les pouvoirs publics interviennent afin de les réduire. De plus, comme les dérèglements du climat concernent l'ensemble de l'humanité, il est souhaitable que des accords mondiaux contraignent les pays à conduire les efforts adéquats, ce qui ne va pas sans poser de sérieuses difficultés.

- A. Le climat, un bien public mondial**
Document 2 p. 178
- B. Le réchauffement climatique, une externalité négative**
Document 2 p.180, documents 4 et 5 p. 181
- C. La nécessité d'une gouvernance mondiale**
Document 4 p. 179

II. Les instruments des politiques climatiques

Les économistes distinguent principalement les instruments réglementaires qui visent à contraindre le comportement des pollueurs et les instruments économiques (taxation environnementale, marché des quotas d'émission) qui incitent les pollueurs à adopter des comportements plus vertueux. Chacun de ces instruments présente ses propres avantages. Ainsi, un marché des quotas d'émission permet de connaître à l'avance le volume des émissions polluantes tandis que la taxation environnementale permet de connaître le coût supporté par les agents économiques. La réglementation, quant à elle, s'impose en cas de risque de catastrophes ou de dommages irréversibles.

- A. La réglementation**
Documents 1 et 2 p. 184
- B. La fiscalité**
Exercice 1 du photocopié, document 3 p. 185
- C. Le marché des quotas d'émission**
Document 1 p. 188, TD p. 192 (Actes I & II)

III. Les limites de politiques climatiques

Les instruments de la politique climatique ne sont pas exempts de défauts. Ainsi, le caractère uniforme de la réglementation pénalise les secteurs où il est plus difficile de réduire la pollution. De leur côté, les instruments économiques peuvent aboutir à la fixation d'un prix trop faible pour provoquer une réduction suffisamment forte des émissions. C'est notamment le cas du marché européen du carbone sur lequel le prix a été généralement très bas depuis son lancement. Par ailleurs, le caractère de bien public mondial du climat entraîne des comportements de passager clandestin de la part de pays ou d'entreprises peu enclins à réduire leur pollution. Enfin, certains économistes redoutent que les politiques climatiques se heurtent à un effet rebond.

- A. Des difficultés liées aux instruments eux-mêmes**
Exercice 2 du photocopié, document 7 p. 187, TD p. 192 (Acte III)
- B. Des difficultés liées au caractère spécifique du réchauffement climatique**
Document 9 p. 187, document 1 du photocopié

Notions	Bien public (ou collectif), passager clandestin, externalité négative, défaillance du marché, réglementation, taxation, marché de quotas d'émission, effet rebond
Auteurs	Stern, Pigou, Coase, Jevons